

avis

Avis n°2021-07

présenté au nom de la commission Finances et plan
par **Nicolas FERREIRA**

Budget primitif 2021 de la Région Ile-de-France

29 janv. 2021



Avis n° 2021-07
présenté au nom de la commission Budget et finances
par **Nicolas FERREIRA**

29 janvier 2021

Budget primitif 2021 de la Région Ile-de-France

Certifié conforme

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eric BERGER".

Eric BERGER

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La révision constitutionnelle adoptée le 17 mars 2003 et portant sur l'organisation décentralisée de la République ;
- La loi organique du 29 juillet 2004, prise en application de l'article 72-2 de la Constitution, relative à l'autonomie financière des collectivités locales ;
- La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales ;
- La délibération CR n° 33-10 du 17 juin 2010, relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- L'Avis n°2015-05 du Ceser, adopté le 21 Mai 2015, sur le projet de contrat de plan Etat-Région 2015-2020, présenté, au nom de la commission Finances et plan, par M. Daniel RABARDEL ;
- L'Avis n°2016-07 du Ceser, adopté le 1^{er} juillet 2016, sur une nouvelle stratégie européenne pour la Région d'Europe, présenté, au nom de la commission Action européenne et internationale, par M. René BERTAIL ;
- L'Avis n° 2020-06 « La société francilienne face à la crise » présenté par Mme Mireille FLAM et adopté par le Ceser le 14 septembre 2020 ;
- L'Avis n°2020-07 « Comment la Région peut-elle mieux s'organiser et mieux se préparer en cas de crise touchant son territoire ? » présenté par Mme Joëlle PARIS et adopté par le Ceser le 14 septembre 2020 ;
- L'Avis n°2020-8 « Quelles politiques régionales franciliennes pour vivre autrement après la crise ? » présenté par Mme Stéphanie GASTAUD et Mme Nathalie MARCHAND et adopté par le Ceser le 14 septembre 2020 ;
- L'Avis n°2020-9 « Les enjeux de la réindustrialisation en Ile-de-France à la suite de la crise sanitaire » présenté par M. Serge MAS et Mme Karen GANILSY et adopté par le Ceser le 14 septembre 2020 ;
- L'Avis n°2020-10 « Quelles recommandations budgétaires pour la relance en Ile-de-France, après la crise sanitaire ? » présenté par M. René BERTAIL et adopté par le Ceser le 14 septembre 2020 ;
- L'Avis n°2020-11 « Quelle contractualisation avec l'Etat (CPER) pour la relance en Ile-de-France après la crise sanitaire ? » présenté par M. Denis REMOND et adopté par le Ceser le 14 septembre 2020 ;
- Le rapport CR n°2020-049 de la Présidente de la Région sur les Orientations budgétaires 2021 de la Région Ile-de-France ;
- Le rapport CR n°2020-59 de la Présidente de la Région sur diverses dispositions fiscales pour 2021 ;
- Le rapport CR n°2020-060 de la Présidente de la Région sur le Budget primitif 2021 de la Région Ile-de-France ;
- Le rapport CR n° 2020-070 de la Présidente de la Région sur les avenants au CPER 2015-2020 sur les domaines transports et enseignement supérieur et recherche ainsi que l'avenant au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020 ;
- Le rapport CR n° 2020-071 de la Présidente de la Région sur l'accord de relance entre l'Etat et la Région Ile-de-France ;
- Le rapport CR n° 2020-072 de la Présidente de la Région sur les orientations du futur CPER 2021-2027 ;

- Les contributions des commissions thématiques du Ceser à l'examen de ce projet de budget primitif pour 2021 ;
- La lettre de saisine, en date du 3 décembre 2020, de Madame Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Ile-de-France.

Entendu :

- L'exposé de Monsieur Nicolas FERREIRA, au nom de la commission Budget et finances du Ceser, élargie aux présidents et référents « budget » des commissions thématiques.

Considérant :

A) Sur le contexte économique, budgétaire et normatif

- Que la plupart des économies mondiales connaissent un repli du PIB, sous l'effet de la crise due à la pandémie avec un double choc, de l'offre et de la demande ;
- Qu'en France, le Gouvernement prévoit, en 2021, un recul du PIB de 11 % ;
- Qu'en France, l'indice de la hausse des prix serait, en 2021, de 0,7 %, contre 0,5 % en 2020 et 1,1 % en 2019 ;
- Que 100 000 emplois ont été détruits en Ile-de-France au premier trimestre 2020 ;
- Que 78 000 emplois ont été détruits en Ile-de-France au deuxième trimestre 2020 ;
- Que les enjeux écologiques et les défis qui nous attendent concernent l'ensemble des secteurs, notamment celui des transports ;
- Que le Code général des collectivités territoriales, en son article L4131-2 stipule : « *Le conseil régional par ses délibérations et celles de sa commission permanente, le président du conseil régional par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, le conseil économique, social et environnemental par ses avis, concourent à l'administration de la Région* » ;

B) Sur les grandes masses du projet de BP 2021

- Que le projet de budget pour l'année 2021, présenté par l'Exécutif régional, s'élève à :
 - **4 893 M€** en crédits de paiement (CP) et en recettes (- 2 % sur BP 2020) ;
 - **2 583 M€** en autorisations de programme et hors retraitement (AP), (+ 16,8 % sur BP 2020) ;
 - **2 110 M€** en autorisations d'engagement et hors retraitement (AE), (+1,1 % sur BP 2020) ;
- Que les principales caractéristiques de ce projet de budget peuvent être décrites comme il est dit ci-après ;
- Que, pour la clarté de l'exposé, les nombres décimaux ont été arrondis aux nombres entiers les plus proches (exemple : « 4 893,11 M€ » est affiché « 4 893 M€ ») ;

C) Sur les recettes dites « permanentes »

- Qu'elles s'élèvent, hors emprunt, à **4 314 M€** (-0,9 % sur BP 2020) ;
- Que les Fonds européens au titre de la programmation 2014-2020 s'élèvent à 77 M€ en fonctionnement et à 20 M€ en investissement ;
- Qu'il est à noter que les recettes issues de la fiscalité directe régionale dépendent fortement de la conjoncture économique ;
- Que les recettes s'établissent donc comme suit :

1. Les recettes de fonctionnement : 3 444 M€ (- 1,2 % sur le BP 2020)

- Que les principales recettes se présentent comme suit :

1.1. Les produits de la fiscalité directe régionale : **125 M€** (- 88 % sur le BP 2020)

- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) : **125 M€** (+ 0,8 % sur le BP 2020)

1.2. Les autres recettes fiscales (y compris la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - TICPE) : **3 093 M€** (+ 39,2 % sur le BP 2020) :

1.2.1. Recettes hors TICPE : **4 290 M€** (+ 253,9 % sur BP 2020)

- Frais de gestion de la fiscalité directe locale : **49 M€** (- 44,4 % sur BP 2020)

- Taxe sur les certificats d'immatriculation de véhicules : **320 M€** (- 5,9 % sur BP 2020)

- Reversement de la part régionale de la Taxe sur les bureaux : **213 M€** (idem au BP 2020)

- Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur l'immobilier d'entreprises : **55 M€** (- 8,3 % sur BP 2020)

- TVA (fraction à compter de 2018) : **480 M€** (- 6,1 % sur BP 2020)

- TVA (fraction à compter de 2021) : **3 173 M€**

1.2.2. Recettes TICPE : **1 011 M€** (idem au BP 2020)

- Compensation loi LRL 2004 : **889 M€** (- 0,2 % sur BP 2020)

- Ex-modulation 2007 : **70 M€** (idem au BP 2020)

- Compensation lois MAPTAM et NOTRe : **5 M€** (idem au BP 2020)

- Formation professionnelle : **39 M€** (+ 0,2 % sur BP 2020)

- Compensation réforme apprentissage : **6 M€** (idem au BP 2020)

- Compensation transfert DRONISEP : **2 M€**

1.2.3. Prélèvements sur recettes : **- 2 207 M€**

- Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) : **- 675 M€** (idem au BP 2020)

- Dotation de compensation du transfert de la CVAE : **- 1 372 M€**

- Fonds de péréquation des ressources des Régions : **- 160 M€** (idem au BP 2020)

1.3. Dotations de l'Etat : **77 M€** (+ 40,2 % sur BP 2020)

- Dotation générale de décentralisation : **9 M€** (idem au BP 2020)

- Nouvelle recette pour le soutien à l'apprentissage : **21 M€** (+ 14,3 % sur BP 2020)

- Dotation de compensation- réforme de l'apprentissage : **3 M€** (- 1,1 % sur BP 2020)

- Compensation provisionnelle extinction primes : **6 M€** (- 74,4 % sur BP 2020)

- Dotation compensation- frais de gestion de la Taxe d'habitation : **38 M€**

1.4. Les recettes diverses : **150 M€** (-11,8 % sur BP 2020)

- Fonds européens (programmation 2014-2020) : **77 M€** (- 4,1 % sur BP 2020)

- Fonds régional de restauration : **6 M€** (idem au BP 2020)

- Produits financiers : **5 M€** (- 80,1 % sur BP 2020)

- Convention Etat-Région pour la formation professionnelle : **48 M€** (idem au BP 2020)

- Divers (ex : reversements de trop perçus de subventions) : **15 M€** (+ 10,6 % sur BP 2020)

2. Les recettes d'investissement : **870 M€** (+ 0,3 sur BP 2020)

- Que les principales recettes se présentent comme suit :

2.1. Les recettes fiscales : **321 M€** (- 10,8 % sur BP 2020)

- Taxe sur la création de bureaux, commerces et entrepôts : **80 M€** (- 27,3 % sur BP 2020)

- Taxe d'aménagement (part régionale) et reliquats de taxes d'urbanisme : **35 M€** (- 12,5 % sur BP 2020)

- Taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA) : **80 M€** (idem au BP 2020)

- Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS) : **66 M€** (idem au BP 2019)

- Modulation TICPE « Grenelle » : **60 M€** (- 6,3 % sur BP 2020)

2.2. Dotations de l'Etat : **109 M€** (+ 1 % sur BP 2020)

- Dotation régionale d'équipement scolaire : **86 M€** (idem au BP 2020)

- Nouvelle recette pour le soutien à l'apprentissage en investissement : **23 M€** (+ 4,7 % sur BP 2020)

2.3. Les recettes diverses : **440 M€** (+ 10,1 % sur BP 2020)

- Remboursement en capital de créances : **248 M€** (+ 573,8 % sur BP 2020) :

- Produits de cession : **0 M€**

- Amendes de police : **69 M€** (idem au BP 2020)

- FCTVA : **90 M€** (idem au BP 2020)

- Fonds européens (Programmation 2014-2020) : **20 M€** (+ 264,6 % sur le BP 2020)
- Divers investissements : **12 M€** (+ 40,2 % sur BP 2020) ;

D) Sur les dépenses en crédits de paiement (CP)

- Que les crédits de paiement d'**investissement** s'élèvent à **1 993 M€** (1 889 M€ au BP 2020 soit + 5,50 %) ;
- Que les crédits de paiement de **fonctionnement** s'élèvent à **2 555 M€** (2 531 M€ au BP 2020 soit + 0,94 %) ;
- **Que ces crédits de paiement s'établissent comme suit dans l'exposé général des motifs du projet de budget de la Région pour 2021 :**

- Services généraux

Investissement (chapitre 900) : **20,435 M€** (30,160 M€ au BP 2020)
 Fonctionnement (chapitre 930) : **199, 242 M€** (202, 581 M€ au BP 2020)

- Formation professionnelle et apprentissage

Investissement (chapitre 901) : **44, 432 M€** (21, 190 M€ au BP 2020)
 Fonctionnement (chapitre 931) : **680,687 M€** (676,555 M€ au BP 2020)

- Enseignement

Investissement (chapitre 902) : **694,886 M€** (668,740 M€ au BP 2020)
 Fonctionnement (chapitre 932) : **638,468 M€** (610,743 M€ au BP 2020)

- Culture, sports et loisirs

Investissement (chapitre 903) : **78,835 M€** (93,915 M€ au BP 2020)
 Fonctionnement (chapitre 933) : **63,585 M€** (62,915 M€ au BP 2020)

- Santé et action sociale

Investissement (chapitre 904) : **25,102 M€** (25 M€ au BP 2020)
 Fonctionnement (chapitre 934) : **11, 516 M€** (9,716 M€ au BP 2020)

- Aménagement des territoires

Investissement (chapitre 905) : **215,490 M€** (184,820 M€ au BP 2020)
 Fonctionnement (chapitre 935) : **22,763 M€** (22,713 M€ au BP 2020)

- Gestion des fonds européens

Investissement (chapitre 906) : **20,109 M€** (5,516 M€ au BP 2020)
 Fonctionnement (chapitre 936) : **45,692 M€** (63,993 M€ au BP 2020)

- Environnement

Investissement (chapitre 907) : **87,707 M€** (93,619 M€ au BP 2020)
 Fonctionnement (chapitre 937) : **24,936 M€** (23,919 M€ au BP 2020)

- Transports

Investissement (chapitre 908) : **632,549 M€** (641,751 M€ au BP 2020)
 Fonctionnement (chapitre 938) : **785,646 M€** (778,056 M€ au BP 2020)

- Action économique

Investissement (chapitre 909) : **173, 475 M€** (123,990 M€ au BP 2020)
 Fonctionnement (chapitre 939) : **79,600 M€** (77,076 M€ au BP 2020)

- Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Fonctionnement (chapitre 944) : **2,865 M€** (2,870 M€ au BP 2020)

E) Sur le contrat de plan Etat/Région 2015-2020

- Que le montant prévu, en 2021, en crédits de paiements, s'élève à **649 M€ : 508 M€** au titre des mobilités multimodales ; **62 M€** pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; **34 M€** pour la transition écologique et énergétique ; **6 M€** pour le numérique ; **1 M€** pour les filières d'avenir et l'usine du futur ; et **38 M€** au titre du volet territorial ;
- Que le **CPER 2015-2020** est prolongé par ces deux avenants : le premier relatif aux transports (1,7 Mds€ au titre des années 2021 et 2022) et le second à l'enseignement supérieur (64,1 M€ au titre de l'année 2021) ;

F) Sur l'accord de relance entre l'Etat et la Région Ile-de-France

- Que la déclinaison régionale du Plan France relance s'organise autour des domaines suivants :
 - Le soutien aux entreprises, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation,
 - La lutte contre le chômage et l'accompagnement vers l'emploi,
 - Le développement des mobilités,
 - La transition écologique,
 - La santé,
 - La solidarité et la cohésion sociale.

G) Sur les contrats de plan interrégionaux 2015-2020, Plan Seine et Vallée de la Seine

- Que le **CPIER 2015-2020 Vallée de la Seine** est prolongé d'un an, jusqu'à la fin de l'année 2021, sans incidence financière ;
- Que le montant prévu en 2021, au **CPIER 2015-2020 Vallée de la Seine**, en crédits de paiements, est de **7 M€** ;

H) Sur les orientations du futur CPER 2021-2027

- Que le périmètre et les masses financières du futur CPER 2021-2027 se déclinent ainsi :
 - Transports (2020-2021-2022) 4 083 M€ dont 2 670 M€ pour la Région,
 - Enseignement supérieur, recherche, innovation : 1 000 M€ dont 500 M€ pour la Région,
 - Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire : 370 M€ dont 185 M€ pour la Région,
 - Aménagement durable et cohésion des territoires : 600 M€ dont 300 M€ pour la Région,
 - Développement économique, emploi et formation professionnelle : 240 M€ dont 120 M€ pour la Région,
 - Culture : 200 M€ dont 100 M€ pour la Région,
 - Egalité entre les femmes et les hommes : pas d'enveloppe budgétaire indiquée.

I) Sur l'emprunt : enveloppe et encours

- Que l'équilibre budgétaire conduit l'Exécutif régional à proposer une enveloppe d'emprunt de **578,81 M€**, soit le montant de la différence entre les dépenses à assumer et le montant attendu de recettes permanentes. Cette enveloppe de 578,81 M€ est en diminution de 9,8 % par rapport à l'enveloppe votée au BP 2020 ;
- Que l'encours de la dette restant à amortir est évalué, à fin 2020, à **6 139,8 M€**, en augmentation de 547 M€ sur le BP 2020, soit une évolution de + 9,8 % ;
- Que le montant de l'amortissement de la dette et des frais divers, pour 2021, sera de **234,37 M€** (- 48,5 % sur le BP 2020) et la charge nette d'intérêts de **110,738 M€** (- 7,7 % sur le BP 2020) ;
- Que depuis 2016, seuls des emprunts à taux fixes sont souscrits ;
- Que la Région a une capacité de désendettement de 7,9 années, inscrite au BP 2021, contre 6,7 années au BP 2020 (4,8 années y compris les reports N-1 au BP) ;

J) Sur l'information financière

- Que la Région Ile-de-France se distingue par la qualité de ses documents budgétaires, en particulier s'agissant des « bleus budgétaires » ;
- Que les délais de mise à disposition des documents budgétaires soumis à l'examen des assemblées régionales ont été respectés, permettant au Ceser de travailler ainsi dans de meilleures conditions.

Emet l'avis suivant :

Article 1 :

Le Ceser, qui prend acte du projet de Budget primitif 2021 de la Région Ile-de-France, salue la réactivité et l'engagement qu'a eus la Région tout au long de l'année 2020, pour faire face à la pandémie de la Covid-19 et à ses lourdes répercussions économiques, sociales et humaines.

Article 2 :

Le Ceser prend acte :

- Que le Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 ne sera pas opérationnel au 1er janvier 2021 ;
- Que le périmètre et le cadre budgétaire dans lesquels il s'inscrira sont dessinés par ces trois accords contractuels entre l'Etat et la Région :
 - Trois avenants permettant d'une part de prolonger les opérations en cours du CPER actuel sur les volets mobilités (jusqu'à la fin de l'année 2022) et enseignement supérieur (jusqu'à la fin de l'année 2021) et d'autre part de prolonger jusqu'à la fin de l'année 2021 le CPIER Vallée de la Seine,
 - Un accord conjoint sur la mise en œuvre du plan de relance en Ile-de-France, déclinaison régionale du plan France relance et de l'accord de partenariat Etat-Régions signé le 28 septembre 2020 par le Premier ministre et le Président de Régions de France,
 - Un accord cadre balisant le périmètre et les masses financières du futur CPER qui sera voté en 2021 après concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Article 3 :

Le Ceser s'interroge sur l'opportunité de délibérer dès à présent sur le BP 2021 de la Région : une présentation en début d'année 2021 aurait permis une meilleure intégration des premiers éléments relatifs au prochain CPER et donc une lisibilité accrue du document budgétaire.

Article 4 :

Le Ceser prend acte des bons ratios financiers présentés dans ce budget primitif 2021 au nombre desquels des taux d'épargne brute et nette de 22,6 % et 17,1 %, un taux d'autofinancement de 71 % ainsi qu'une capacité de désendettement de 7,9 années.

Il souligne que ces bons ratios sont le produit de choix de gestion réalisés par l'Exécutif régional.

Il renouvelle son souhait que les marges de manœuvre ainsi générées soient utilisées, dans les prochaines années, en cohérence avec les politiques de l'Etat, à la relance socio-économique de la région Ile-de-France.

Article 5 :

Le contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 en préparation doit être un des outils de cette relance conduite avec l'Etat, coordonné avec la programmation des fonds structurels européens qui court sur la même période.

Le Ceser demande que soient inscrits au prochain CPER les deux projets structurants que doivent être d'une part l'aménagement des franges franciliennes et d'autre part la transformation du Triangle de Gonesse et de l'Est du Val d'Oise en « Métropole nature ».

Il renouvelle son souhait de faire partie du comité de suivi de ce prochain CPER, avec voix consultative, compte tenu du rôle que la loi lui donne, désormais, pour contribuer à l'évaluation des politiques publiques.

Article 6 :

Le Ceser constate que nombre de collectivités locales franciliennes se sont engagées pour répondre, chacune à leur mesure, aux conséquences économiques, sociales et humaines de la pandémie et du confinement.

Le Ceser recommande à nouveau que la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) présidée par Madame la Présidente de la Région et réunissant les différents niveaux des collectivités franciliennes, soit l'instance qui veille à la bonne articulation des différentes initiatives et compétences, condition essentielle de leur efficacité et de l'optimisation de l'argent public.

Il suggère qu'une prochaine réunion de la CTAP soit donc consacrée à cette vue d'ensemble et à une coordination des actions des collectivités locales pour la relance socio-économique de la région Ile-de-France.

Article 7 :

Le Ceser remarque que le budget de la Région Ile-de-France, en 2020, est prélevé de 835 M€ au titre des deux péréquations suivantes : le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 675 M€ et le Fonds de péréquation des ressources des Régions, pour 160 M€.

Il estime normal que la Région Ile-de-France, dont l'économie contribue pour un tiers de la production nationale, soit soumise à un mécanisme de péréquation qui permette de trouver un rééquilibrage financier entre les différentes Régions, notamment les plus défavorisées.

Cependant, le système actuel, trop complexe, pèse de façon quasi unique sur le budget de la Région Ile-de-France.

Le Ceser prend acte du principe de refonte du système de péréquation entre les Régions, prévue par l'accord de partenariat Etat-Régions du 28 septembre dernier et qui devra être finalisée à l'été 2021 pour une intégration dans le projet de loi de finances pour 2022.

Le Ceser appelle donc de ses vœux, à l'instar de l'Exécutif régional, la définition « d'un mécanisme de mise en œuvre plus juste et équilibré » qui devra prendre en compte les spécificités de la Région Ile-de-France (coûts élevés de centralité, dynamisme démographique, etc.) dans les calculs de cette contribution francilienne.

Article 8 :

Le Ceser sollicite des informations quant à la gestion du patrimoine immobilier de la Région Ile-de-France qui avait fait l'objet, il y a un peu plus d'un an, d'une délibération du Conseil régional. Il rappelle à ce propos que l'option d'achat sur le bâtiment Simone VEIL (ex-Influence 1) pour une acquisition en juillet 2022 devra s'exercer entre avril et juin 2021.

D'autre part, le Ceser souhaite connaître les orientations données par l'Exécutif régional aux devenirs du domaine de Villarceaux et du bâtiment sis 57, rue de Babylone, PARIS 7 qui, tous deux, avaient fait l'objet d'un Appel à manifestation d'intérêt.

Article 9 :

Le Ceser s'associe à la proposition de l'Exécutif régional de mettre en place, en prévention de nouvelles crises, un fonds de sauvegarde propre à la Région, lui permettant de constituer des provisions en ressources dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable.

Il souhaite que dès à présent, un tel fonds de sauvegarde soit mis en place dans le budget de la Région pour répondre aux conséquences économiques de la crise actuelle qui n'ont pu être encore identifiées sur son territoire.

Article 10 :

Le Ceser appelle l'attention de l'Exécutif et du Conseil régional sur les principales observations de ses commissions thématiques pour contribuer à la réflexion et au débat.

Il souligne, notamment, parmi ces observations, les suivantes :

a) En ce qui concerne les **Affaires européennes et l'action internationale**, le Ceser constate l'amélioration du système de gestion des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) par les services de la Région et des Organismes intermédiaires (OI) qui ont ainsi permis à la Région de retrouver le niveau 2 de qualité de gestion, avec reprise des appels de fonds et donc des remboursements de l'Union européenne.

Le Ceser approuve l'inscription au BP 2021 des moyens fléchés vers l'accompagnement des structures franciliennes concernées, pour faciliter leur accès aux financements européens.

Le Ceser préconise cependant d'étudier la délégation de l'accompagnement des petites structures n'ayant pas l'ingénierie suffisante pour constituer les dossiers de demande de subventions européennes, à un organisme associé régional ou par convention avec le "Dispositif local d'accompagnement" (DLA) régional de l'Economie sociale et solidaire (ESS).

Enfin, le Ceser constate avec satisfaction que le Conseil régional renouvelle son soutien à l'organisme associé Ile-de-France Europe, dont il considère indispensable de renforcer le rôle de coordination des collectivités territoriales qui en sont membres.

Le Ceser souhaite que la Région, au-delà de la réaffirmation, dans ce budget 2021, de son engagement en faveur de la francophonie, pérennise et accroisse les financements visant à soutenir des actions permettant de privilégier l'utilisation de la langue française, notamment dans la perspective des Jeux olympiques de Paris (JOP) de 2024.

b) Pour ce qui relève de l'**Agriculture, de la ruralité et des espaces naturels**, le Ceser salue les efforts en faveur de l'agriculture, de la ruralité et de la protection de la biodiversité qui continuent d'être proposés dans ce projet de budget.

Il reconnaît tout particulièrement les efforts maintenus et parfois renforcés pour appliquer les mesures du « pacte agricole » en ce qui concerne l'agriculture biologique, l'agriculture urbaine, les aides à la diversification, la transition vers une agriculture plus "verte", ainsi que la valorisation des productions agricoles franciliennes locales.

Il reconnaît que les évolutions budgétaires vont aussi dans le bon sens en ce qui concerne la ruralité et la préservation de l'environnement avec les axes « Zéro artificialisation nette » (ZAN), « Zéro émission nette » (ZEN) et « Zéro ressource nette » (ZRN).

Au titre du budget de fonctionnement, le Ceser note que la très grande majorité des propositions figurant dans l'annexe budgétaire 15, pour 2021, à l'exception notable de la ligne « agriculture biologique », correspondent à de strictes reconductions à l'identique des crédits qui ont été votés en 2020 et s'interroge sur la faisabilité à terme de ces lignes de crédits.

Le Ceser félicite l'Exécutif régional pour les actions volontaristes qu'il a su conduire en 2020 en faveur de l'aide alimentaire ainsi que pour le soutien aux filières impactées par la crise du Covid-19, les maladies végétales et les aléas météorologiques.

Le Ceser se souvient que des dépenses importantes (150 M€ sur 5 ans en ce qui concerne le pacte agricole) ont été annoncées pour permettre aux territoires agricoles et ruraux d'Ile-de-France de répondre aux enjeux de demain ; il souhaite donc que les mises en œuvre de ces deux pactes continuent de répondre aux fortes attentes du monde rural et agricole.

c) En matière d'**Aménagement du territoire**, le Ceser se félicite que la Région affiche clairement ses ambitions en matière d'aménagement durable du territoire régional autour des trois priorités centrales que sont le « Zéro artificialisation nette » (ZAN), le « Zéro émission nette » (ZEN) et le « Zéro ressource nette » (ZRN), à la suite de la Conférence régionale sur le climat (COP Île-de-France).

Dans cet esprit, le Ceser souhaiterait cette année encore appeler le Conseil régional à créer un « jaune budgétaire » dédié à l'aménagement du territoire, compétence régionale stratégique.

De plus, la question se pose des moyens accordés à l'ambition déclarée d'une stratégie d'aménagement plus intégratrice des enjeux d'environnement, qui trouvera sa consécration dans le SDRIF-E. Dans ce cadre, le Ceser s'interroge sur le financement des travaux de préfiguration, qui doivent être lancés sans tarder.

Le Ceser constate en outre que le budget de l'aménagement est reconduit à l'identique, notamment le soutien à l'Institut Paris Région (IPR), sans prise en compte de l'inflation qui a pourtant augmenté de plusieurs points et ce, depuis le début de la mandature. De plus, le Ceser souligne le soutien de la Région aux Parcs naturels régionaux (PNR) mais regrette que les dotations en fonctionnement, déterminantes pour les Parcs, soient maintenues au même niveau.

Par ailleurs, le Ceser regrette l'absence d'une présentation consolidée des financements exceptionnels fléchés vers le Val-d'Oise et annoncés par la Présidente de Région il y a un an, à la suite de l'abandon du projet EuropaCity par l'Etat. Cette annonce répondait à une attente forte des acteurs et populations concernées, le Ceser appelle donc la Région à communiquer clairement sur son action en faveur de ce territoire.

Enfin, le Ceser salue l'engagement de la Région en faveur des dispositifs d'investissement à destination des collectivités dont l'objectif est de promouvoir un aménagement harmonisé du territoire. Toutefois, le Ceser constate une surreprésentation des projets portés par les collectivités de la zone métropolitaine ainsi que des écarts très significatifs dans les montants affectés au titre de l'action « Cent quartiers innovants et écologiques ».

d) Au sujet du **Cadre de vie, de l'habitat et de la politique de la ville**, le Ceser apprécie la priorité que s'est fixée la Région : « 2021, année rebond pour la construction et le renouvellement urbain ». D'autant plus que le contexte de crise lié dès le début de l'année 2020 à la pandémie COVID-19 a considérablement ralenti la production de logements, tant en termes d'agrément des projets que d'opérations engagées ou livrées.

Constatant le maintien des autorisations de programmes (AP) proposées en matière de développement du parc social (30 M€) et de lutte contre la précarité énergétique (10 M€) au niveau de 2020, le Ceser se réjouit de la hausse des AP proposées et ventilées de la façon suivante :

1. Chapitre 54 – Habitat – Logement : 73 M€ en AP (+ 10 M€) au profit de :

- L'aide au parc privé : copropriétés en difficultés (+ 1 M€) et nouvelle aide à l'accessibilité des LLI au profit des personnes travaillant dans les secteurs clés, notamment les personnels soignants (+ 5 M€),
- L'action en faveur du logement des étudiants, jeunes et apprentis (+ 4 M€).

2. Chapitre 51 – Politique de la ville : 23 M€ en AP (+ 4 M€)

Le Ceser prend acte de la progression à la fois des AP (+ 4 M€) et des CP (+ 6,8 M€) au profit des actions contractualisées de requalification urbaine concernant 102 projets d'intérêt :

- Nationaux : 59 dont 14 en attente de signature de convention par l'ANRU,
- Régionaux : 43 dont 37 en attente de signature de convention par l'ANRU.

Bien conscient que :

- L'engagement régional à hauteur de 250 M€ n'a donné lieu qu'à 25 M€ d'affectation à ce jour,

- S'ajoutant aux moyens mis en œuvre dans le cadre des dispositifs de droit commun, les moyens inscrits par la Région au titre de la politique de la ville sont spécifiques et dédiés au financement d'équipements concernant l'enfance et la jeunesse, les services de proximité, le développement économique et commercial, et la sécurité.

Le Ceser s'inquiète de la longueur des délais de mise en œuvre du NPRU (cf. conventions signées par la Région avec l'État – ANRU d'une part et EPCI – EPT d'autre part).

e) Concernant la **Culture**, le Ceser tient à saluer le rôle de l'Exécutif régional tout au long de la crise sanitaire en 2020 : le maintien des subventions, même sans service fait, a été salutaire pour de nombreuses structures culturelles, et leur maintien en 2021 le sera tout autant.

Le caractère exceptionnel de l'année 2020 a eu pour conséquence d'augmenter nettement la somme des crédits exécutés, qui sont passés de 75 M€ à quasiment 100 M€, permettant alors à la Région d'atteindre l'objectif d'une augmentation de 20% du budget culture fixé en début de mandature. Toutefois, la réalisation de cet objectif ne devrait pas être renouvelée en 2021 puisqu'il est prévu que le budget de la Région s'élève à 87 M€ en Crédits de Paiement, même si les Autorisations de Programme annoncent un budget à nouveau en hausse (109 M€).

En outre, le Ceser salue la création d'un volet culture dans le nouveau CPER, et recommande que le projet DEMOS y soit inclus, puisque l'Education Artistique et culturelle (EAC) est une priorité de l'Exécutif régional depuis le début du mandat. Il est prévu que le CPER permette de soutenir l'effort de rénovation des lieux de diffusion culturelle sur tout le territoire, ce que le Ceser approuve et encourage, compte-tenu des adaptations nécessaires aux nouvelles règles sanitaires. Enfin, si le budget de l'Education Culturelle et Artistique a légèrement augmenté dans le BP 2021, conformément aux recommandations du Ceser, il serait souhaitable que cet effort soit plus conséquent pour construire une continuité pédagogique cohérente allant des collèges relevant des Départements aux lycées, compétence majeure des Régions.

f) Dans le domaine du **Développement économique**, le Ceser constate avec satisfaction :

- Dans un contexte très difficile, l'affirmation concrète de trois priorités essentielles pour la Région :
 - la poursuite des mesures de relance,
 - le soutien à l'innovation,
 - le financement des entreprises et en particulier les PME/TPE et les ETI.
- L'augmentation très importante du budget « Développement Economique et Innovation » pleinement justifiée par les conséquences de la crise épидémique :
 - + 37 % en Investissement,
 - + 7,4 % en Fonctionnement.
- Avec :
 - la participation au fonds de solidarité à hauteur de 156 M€ (AP),
 - l'abondement d'un prêt Rebond taux zéro pour un montant de 111 M€,
 - le dispositif PM'up covid-19 doté de 57,6 M€ (AP),
 - le Fonds résilience Ile-de-France et Collectivités doté de près de 100 M€,
 - l'extension du chèque numérique pour un montant de 4,1 M€.
- L'existence d'un budget significatif consacré à l'aide aux relocalisations
- Dans ce contexte très tendu, le maintien des montants attribués à la politique d'innovation :
 - sur des priorités très importantes pour l'avenir (intelligence artificielle, quantique, santé, cybersécurité etc.),
 - sans négliger l'innovation non-technologique (social, design etc.).

Le Ceser note que la Région a aussi procédé à une augmentation du budget de fonctionnement pour trois lignes budgétaires essentielles :

- le soutien à l'économie sociale et solidaire,
- le soutien aux pôles de compétitivité,
- le soutien à l'artisanat et au commerce.

Il regrette cependant qu'une part plus significative du budget n'ait pas été proposée pour le soutien aux entreprises en difficulté et en particulier aux entreprises en situation de cessation de paiement.

Le Ceser souhaite par ailleurs que la Région facilite l'accès, en particulier aux TPE/PME et aux personnels des entreprises, aux aides concernant les mobilités durables.

g) En matière d'**Education, de formation, d'enseignement supérieur et de recherche**, le Ceser note avec satisfaction que le budget alloué à l'enseignement secondaire reste le 2ème budget régional.

S'il note un effort accru concernant la rénovation et les grosses réparations dans les lycées, avec plus de 50 M€ qui seront dédiés à des opérations de rénovation énergétique, il regrette la baisse de 1/3 des crédits de paiement concernant la construction de nouveaux établissements.

Le Ceser s'interroge sur l'augmentation de 4 M€ de la ligne dédiée aux fluides, et cela alors que d'importants travaux de rénovation ont été entrepris au cours de ces dernières années.

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, le Ceser note avec satisfaction le financement de 20 nouveaux contrats doctoraux avec les entreprises, dans le cadre de la convention industrielle de formation par la Recherche (CIFRE) ; toutefois, il regrette qu'avec simplement une augmentation de 1,4% des crédits de fonctionnement, cela ne reflète pas la volonté affichée par l'Exécutif régional de faire de la Région Ile-de-France une référence pour l'enseignement supérieur.

Au sujet des conditions de vie étudiante, le Ceser présentera prochainement ses propositions.

Sur l'Orientation, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage, le Ceser note avec satisfaction l'augmentation des lignes budgétaires allouées aux formations certifiantes (prise en compte des métiers en tension) et à la rémunération des stagiaires.

h) Dans le champ de l'**Emploi**, conformément à sa note d'alerte sur l'emploi des jeunes, le Ceser souligne l'importance de renforcer la mise en œuvre des actions dédiées à l'insertion sociale et professionnelle des publics précaires, notamment les jeunes, qui est une condition sine qua non à leur accès au marché de l'emploi.

Il regrette donc la baisse des autorisations de programme et des crédits de paiement correspondants aux actions « Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi ».

Le Ceser s'inquiète aussi de la baisse conséquente des crédits de paiement concernant le soutien aux missions locales, les mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées et Défi Métiers.

Le Ceser note cependant l'effort fait sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, et plus particulièrement des jeunes et des publics les plus éloignés de l'emploi.

Il souligne l'action significative réalisée en matière de formations sanitaires et sociales, qui doit répondre à l'ampleur de la crise sanitaire inédite. Ces formations seront créatrices d'emplois essentiels.

Par ailleurs, le Ceser se félicite de l'allocation de crédits de paiements supplémentaires pour l'extension de l'expérimentation de financement du permis de conduire pour les stagiaires à toute l'Ile-de-France.

Il souligne également l'effort consenti dans le versement d'une prime de 1 000 € aux personnes inscrites dans des formations visant les secteurs en tension (portée à 2000 € pour les personnes en situation de handicap).

La crise économique est particulièrement forte en Île-de-France, et touche bien plus les territoires franciliens déjà fragilisés. La crise du Covid accentue les inégalités sociales et territoriales franciliennes.

Le Ceser souhaite donc qu'une attention particulière soit portée aux territoires, aux filières, aux entreprises et aux travailleurs les plus touchés par la crise économique.

i) A propos d'**Environnement et de transition énergétique**, le Ceser se réjouit de la primauté accordée aux problématiques d'environnement et de transition énergétique, primauté bien marquée par le budget en constante augmentation depuis plusieurs années. La COP régionale est un apport positif à la réflexion politique globale sur lesdites problématiques.

Cependant, la quasi-stagnation du budget de fonctionnement, la diminution du poids des crédits de paiement (CP) par rapport aux autorisations de programme (AP-budget d'investissement) et la dispersion des opérations subventionnées, peuvent réduire l'efficacité des politiques régionales, tant au sens de la collectivité territoriale qu'au sens géographique du terme. Cette diminution du poids des CP par rapport aux AP peut conduire à des modifications de priorités en cours d'année qui se font au détriment d'autres actions programmées. Par conséquent, le chef de filât de la Région et sa volonté de transversalité et de cohérence stratégique en matière d'environnement peuvent être questionnés à la lueur de ces éléments.

Ajoutons que la stratégie « énergie-climat », votée en 2018 repose sur 3 piliers, très inégalement dotés dans le BP. En toute logique, il conviendrait de commencer par accorder la priorité à l'efficacité et la sobriété énergétiques, puis que l'on mette, en face des besoins optimisés, une offre durable, optimisée, pour y répondre. Par ailleurs, si « l'achat de garanties d'origine » n'apparaît pas dans le budget de fonctionnement, la région ne pourra pas être 100% neutre en CO2.

La crise sanitaire et économique agit comme un révélateur des inégalités sociales et territoriales présentes en Ile-de-France. Le droit à un environnement sain et préservé est inhérent à chaque Francilienne et à chaque Francilien. Le Ceser souhaite donc que la Région continue et renforce son action de transformation écologique dans une perspective d'équité des territoires et des publics.

j) En ce qui concerne la **Santé, le handicap et la solidarité** : l'essentiel du budget prévisionnel reste concentré sur le financement des formations sanitaires et sociales ; la situation exceptionnelle que nous vivons nous démontre chaque jour l'importance et la nécessité de ce personnel exemplaire.

La pandémie de la Covid 19 a amené la Région à proposer de nouvelles et importantes dispositions dans un budget en forte hausse :

- L'ouverture de places supplémentaires en formation d'infirmières (+ 243 places) ;
- L'abondement des bourses pour les étudiants dans ces filières (+ 18 %) ;
- Un plan d'urgence pour l'aide contre la Covid en direction des professionnels de santé (+ 10 M€) ;
- En investissement, un plan d'urgence de 30 M€ pour les Instituts sanitaires d'Ile-de-France, dont l'état est plus que préoccupant.

Le Ceser se félicite de cette initiative qu'il prônait depuis le rapport Got- Burnier de 2017.

Il espère cependant, qu'une clarification intervient rapidement avec l'Etat.

Il souligne l'ampleur et l'importance de ces mesures envisagées, ainsi que le maintien des actions pour une Région solidaire, vers les plus précaires et les plus fragiles.

Le Ceser regrette cependant que la filière de formation au métier d'aide-soignant reste en dessous de ses objectifs, avec des places non remplies : une promotion ainsi qu'une valorisation de ces métiers s'avère indispensable.

k) Pour ce qui relève des **Sports et loisirs**, le Ceser se félicite de l'engagement de la Région pour les sports et les loisirs, d'autant plus dans cette période incertaine de crise sanitaire liée à la COVID-19.

De plus, malgré une conjoncture économique nationale très difficile, la forte hausse des autorisations de programme (AP) démontre que les engagements financiers de la Région sont à la hauteur de la situation et de la politique annoncée.

La volonté de la Région de soutenir le sport doit bénéficier à l'ensemble de ses acteurs qu'il s'agisse du sport de haut niveau ou du sport pour tous, en poursuivant les partenariats avec le mouvement sportif et en prenant en compte les équipements pour les personnes à mobilité réduite.

Le Ceser attire l'attention de l'Exécutif régional, concernant la construction et la rénovation d'équipements sportifs des lycées, sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et les aménagements pour en permettre l'accès hors temps scolaire.

Le Ceser soutient le maintien par la Région de ses engagements pour les Jeux olympiques 2024 de Paris.

l) Dans le domaine du **Tourisme** : Le projet de budget pour 2021 a été établi dans un contexte de baisse catastrophique de la fréquentation touristique en Ile-de-France estimée à 70%.

Cette situation totalement inédite a eu deux conséquences :

- Au niveau de l'exécution du budget 2020, 20% des aides d'urgence mises en place par la Région sont allées vers le secteur touristique ;
- Une subvention supplémentaire de 1,48 M€ a été débloquée pour le Comité régional du tourisme (CRT) permettant le lancement d'une campagne de communication rassemblant enfin tous les acteurs dont le CRT et l'Office de Tourisme de Paris. Ce progrès dans la cohérence de la communication est salué par le Ceser qui l'appelait de ses vœux depuis longtemps.

Le Ceser remarque que le budget de fonctionnement se stabilise à 15,182 M€ après plusieurs années de baisse. La hausse de 350 K€ est essentiellement affectée au fonds de soutien au tourisme ce qui s'explique facilement par la conjoncture

D'autre part, les subventions au CRT et aux Centres d'Accueil Régionaux du Tourisme sont reconduites à l'identique. Le Ceser s'étonne qu'aucune ligne budgétaire significative n'apparaisse pour les actions de promotion qui seront nécessaires au moment de la reprise.

Le Ceser souligne que le budget d'investissement retrouve avec 5 M€ son niveau de 2019, mais les crédits de paiement restent à leur niveau de 2020 soit 4,5 M€. Le niveau des sommes restant à mandater reste élevé à 11,584 M€.

Il s'interroge, comme l'année précédente, soit sur la difficulté des acteurs à constituer des dossiers soit sur le manque de projets proposés.

Le Ceser renouvelle sa demande de ventilation par projet des sommes restant à mandater.

m) En matière de **Transports et mobilités**, le Ceser mesure pleinement l'effort public majeur que constitue la poursuite par la Région Ile-de-France de l'accroissement des investissements consacrés aux transports, avec le franchissement du cap symbolique du milliard d'euros et apprécie le taux d'exécution des AP et CP au cours des dernières années. Il note, par ailleurs, que de nombreux programmes s'inscrivent dans une logique de développement durable.

Néanmoins, la situation reste préoccupante quant aux nombreuses incertitudes qui subsistent concernant les financements en cours et à venir afin de couvrir les besoins substantiels en Ile-de-France.

La tension à laquelle doit faire face Ile-de-France Mobilités (IDFM), en fonctionnement, aujourd’hui et dans les années à venir, le soutien de l’Etat qui reste à clarifier sur les grandes opérations, sa position sur le CPER au regard des propositions et urgences régionales, le glissement très conséquent annoncé par les opérateurs concernant EOLE en sont des exemples emblématiques.

Le Ceser souhaite que soit respectés les engagements de tous les acteurs pour mener à leur terme les opérations en cours et à venir. Pour cela les conseils de surveillance et instances de décision doivent également prendre en compte la dimension prospective et les profondes mutations du territoire en cours.

La prochaine révision du SDRIF doit contribuer à permettre d’intégrer cet horizon et corriger certaines faiblesses par exemple dans le domaine de la coopération interrégionale.

Concernant l’accessibilité des transports aux personnes en situation de handicap moteur, à mobilité réduite, le Ceser renouvelle ses recommandations appuyées dans la poursuite des restructurations de mise en accessibilité des pôles inter modaux favorisant les dessertes régionales de bus. Le soutien régional notable à l’essor du vélo, grâce au plan 2017 et au « RER vélo » engagé en 2020 devrait pouvoir bénéficier aux personnes en situation de handicap, à des conditions de financements simplifiés et reconduits en 2021.

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 161

Pour : 156

Contre : 0

Abstentions : 5

Ne prend pas part au vote : 0

